Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260903-70100-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 août 2026 qui leur a été adressé le 20 août 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 août 2026 et du site des Forges le 20 août 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 12 juin 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Alain GIRAUD, Guilaine GARAUD, Edwige MESSAGER, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Nicolas HENRIOT, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole NUIXE, Frédérick BUSSY, Patrick POCARD, Yoann ROBIN, Sabine GUILLEMIN, Erwann MORVAN et Clément GELEBART.

Conseillers donnant pouvoir : Christelle CHAMAILLARD donnant pouvoir à Samuel BONO et Henriette LORAND donnant donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Yoann ROBIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 21

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-09.03-10 – TRAVAUX DE VOIRIE – ANNEE 2026

- Présentation du résultat de l'appel d'offres auprès des entreprises

- Choix de l'entreprise et autorisation de signature du marché

- Présentation du plan de financement prévisionnel

- Demande de subvention auprès des organismes financeurs

Rapporteur : Hervé ANDRÉ

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260903-70100-DE

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Hervé ANDRÉ, 3 ème Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Il rappelle les délibérations du Conseil Municipal N° 2026-02-20-03 du 20 février 2026, N° 2026-04-30-22 du 30 avril 2026 et N° 2026-06-19-22 du 19 juin 2026 validant le programme de travaux de voirie pour l'année 2026 et autorisant le lancement de la consultation auprès des entreprises.

L'appel d'offres a fait l'objet d'une publication dans Ouest France le 09 juin 2026 et sur le profil acheteur Mégalis Bretagne le 5 juin 2026.

Il présente le résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée pour les travaux de voirie de l'année 2026.

3 Entreprises ont déposé une offre de prix,

Après analyse des offres et avis des Commissions Finances, Voirie et MAPA du 26 août 2026, il propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS de Ploërmel comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISES	TRANCHES FERME chantiers 1,2,3,4,6 et 7 avec variante easycold (montants HT)	VARIANTE Chantier 5 avec variante (montants HT)	TOTAL RETENU HT
Travaux d'enrobé	COLAS 56800 Ploërmel	40 207.30 € HT	3 779.40 € HT	**43 986.70 € HT**
	TOTAL GENERAL TTC	48 248.76 € TTC	4535.28 € TTC	**52 784.04 € TTC**

NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISES	TRANCHES FERME chantiers 1 à 3 (montants HT)	TRANCHES OPTIONNELLES Chantiers 1 à 2 (montants HT)	TOTAL RETENU HT
Travaux de bicouche	COLAS 56800 Ploërmel	19 272.00 € HT	8 071.60 € HT	**27 343.60 € HT**
	TOTAL GENERAL TTC	23 126.40 € TTC	9 685.92 € TTC	**32 812.32 € TTC**

Mr le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260903-70100-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL– TRAVAUX ENROBE

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	43 986.70 €	Subvention Département 35 % au titre du PST	15 544.10 €
Frais annonces légales	425 €	Autofinancement	28 867.60 €
TOTAL GENERAL	**44 411.70 €**	**TOTAL GENERAL**	44 411.70 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL– TRAVAUX BICOUCHE

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux (hors Tr F 1)	24 148.40 €	Subvention Département 35 % au titre du PST	8 451.94 €
		Autofinancement	15 696.46 €
TOTAL GENERAL	**24 148.40 €**	**TOTAL GENERAL**	**24 148.40 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

Après avoir pris connaissance de cette analyse,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	21
DONNANT POUVOIRS	02
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte tenu de ces éléments,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise COLAS de PLOERMEL pour un montant de 85 596.36 € TTC (tranches ferme avec variante easycold et tranches optionnelles)
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer le marché public.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer les avenants éventuels relatifs à ces marchés dans la limite de 5 % du montant HT des travaux
- **ADOPTE** les plans de financement prévisionnels tels que présentés
- **DONNE POUVOIRS** au Maire ou son Représentant pour solliciter toutes les subventions possibles auprès des organismes financeurs susceptibles d'apporter une aide financière pour la réalisation de ces travaux

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260903-70100-DE

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 08 septembre 2026

Le Maire,

André BRIEND

Le secrétaire de séance,

Yoann ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication